

## Démocratie, blocages et libertés...

Le mouvement contre la précarité fonctionne par le biais d'assemblées générales. Ce sont toutes les personnes présentes qui prennent les décisions et non les syndicats. Les personnes syndiquées y prennent part de façon individuelle, elles ne représentent qu'une infime minorité parmi les grévistes. Toutes les opinions peuvent s'y exprimer. C'est seulement par la confrontation des idées que chacun peut se construire sa propre analyse, et non en faisant passer une loi sans débat par la procédure du 49.3.

En revanche, au sein de l'université de Caen, les débats ont été nombreux, et, malgré ce que certains affirment, le mouvement contre la précarité est loin d'y être minoritaire aujourd'hui. Le blocage et l'occupation des bâtiments, dans un réel souci de démocratie, peuvent être remis en question à chaque assemblée générale. Cependant, ils ont été votés par de nombreux étudiants, pour une raison simple : c'est la seule possibilité de faire respecter le droit de grève ; la seule manière de permettre aux étudiants grévistes de ne pas être pénalisés. C'est aussi un moyen d'établir un rapport de force pour faire céder Villepin. S'il faut enfreindre une loi pour qu'un lieu de démocratie réelle (une personne = une voix) apparaisse, il nous semble, à nous grévistes, qu'il est nécessaire de transgresser cette loi.

Nous pensons que c'est par la grève que nous vaincrons, pas en continuant d'aller en cours en espérant que notre avenir ne sera pas trop noir. Rien ne sert d'acquérir des diplômes si, à l'issue de nos études, nous avons seulement le choix entre des emplois précaires et le chômage.

L'université est un lieu de réflexion et de transmission de la culture. Elle doit être un lieu de débat : la suspension des cours en est l'occasion. En cela, nous appelons professeurs, étudiants, précaires, intermittents et toutes autres personnes à élargir la discussion et la réflexion notamment sur l'avenir de notre lutte et les objectifs de celle-ci.

AG de lutte contre la précarité

## Démocratie, blocages et libertés...

Le mouvement contre la précarité fonctionne par le biais d'assemblées générales. Ce sont toutes les personnes présentes qui prennent les décisions et non les syndicats. Les personnes syndiquées y prennent part de façon individuelle, elles ne représentent qu'une infime minorité parmi les grévistes. Toutes les opinions peuvent s'y exprimer. C'est seulement par la confrontation des idées que chacun peut se construire sa propre analyse, et non en faisant passer une loi sans débat par la procédure du 49.3.

En revanche, au sein de l'université de Caen, les débats ont été nombreux, et, malgré ce que certains affirment, le mouvement contre la précarité est loin d'y être minoritaire aujourd'hui. Le blocage et l'occupation des bâtiments, dans un réel souci de démocratie, peuvent être remis en question à chaque assemblée générale. Cependant, ils ont été votés par de nombreux étudiants, pour une raison simple : c'est la seule possibilité de faire respecter le droit de grève ; la seule manière de permettre aux étudiants grévistes de ne pas être pénalisés. C'est aussi un moyen d'établir un rapport de force pour faire céder Villepin. S'il faut enfreindre une loi pour qu'un lieu de démocratie réelle (une personne = une voix) apparaisse, il nous semble, à nous grévistes, qu'il est nécessaire de transgresser cette loi.

Nous pensons que c'est par la grève que nous vaincrons, pas en continuant d'aller en cours en espérant que notre avenir ne sera pas trop noir. Rien ne sert d'acquérir des diplômes si, à l'issue de nos études, nous avons seulement le choix entre des emplois précaires et le chômage.

L'université est un lieu de réflexion et de transmission de la culture. Elle doit être un lieu de débat : la suspension des cours en est l'occasion. En cela, nous appelons professeurs, étudiants, précaires, intermittents et toutes autres personnes à élargir la discussion et la réflexion notamment sur l'avenir de notre lutte et les objectifs de celle-ci.

AG de lutte contre la précarité